

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

La séance débute à 20h40 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Corinne CHAZEIX, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusé : François GENIN (pouvoir à Pascal MICHAUX)

Absents : Catherine FABRE, Julien BUVAT

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 30 mars 2024
- ✓ Délibération régularisation erreur comptabilisation 2017 du trésor public concernant un emprunt de 2011
- ✓ Rôle des communaux
- ✓ Travaux ONF
- ✓ Amendes de police
- ✓ Projet City parc
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 30 mars**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Erreur de comptabilisation**

Le Trésor Public a informé la commune d'une erreur de comptabilisation concernant un emprunt de l'année 2011 finançant du matériel de déneigement.

En conséquence, pour rectifier le bilan, un ordre non budgétaire de 994,18€ doit être passé.

La demande est validée à l'unanimité.

➤ **Rôle des communaux**

Le Conseil Municipal arrête le rôle des communaux selon le tableau ci-dessous :

B = Boisé - NB= Non boisé (=prairies, réservées aux exploitants agricoles) Pas de mention quand la section n'a que du boisé	
DOUHARESSE – ROUCHAUBE – MONTAGNE DU CROS NEYRIAL Nora et SOUBRE Pierre (Douharesse) CERTEAU Claude (Rouchaube) GAYDIER Philippe (Rouchaube) GIRAUD Patrick (Rouchaube) LAFARGE Richard (Rouchaube) LAFARGE Yvette (Rouchaube) THIVANT Claude (Rouchaube) LAFARGE Philippe (Montagne du Cros)	ROUCHAUBE CERTEAU Claude B GAYDIER Philippe B+NB GIRAUD Patrick B LAFARGE Richard B+NB LAFARGE Yvette B THIVANT Yvette B
FLECHAT – SEIGNEMEAUX BONY Francis (Fléchat) NEYRIAL Alain (Fléchat) NEYRIAL Jean Pierre (Fléchat) BESSE Jean Marie (Seignemeaux) COHADE Daniel (Seignemeaux) GARDETTE Gérard (Seignemeaux) HUCHE Jean Michel (Seignemeaux) MICHAUX Pascal (Seignemeaux) RAOUL Jean Paul (Seignemeaux)	SERVIERES FABRE Michel et Catherine B MALLET Eric B+NB 2 parts MALLET Roger B MALLET Virginie NB 2 parts WEIMANN François B
MOLEIDES BUVAT Julien (Moleides) B MANENC Hadrien (Moleides) B MONTEL Guy (Moleides) B GRATADEIX Sébastien (Les Planchettes) NB MALLET Eric (Servières) NB NEYRIAL Alain (Fléchat) NB NEYRIAL Nicolas (Fléchat) NB PERIERE François (Soussat) NB 2 parts SOUSSAT ATTAIX Didier BONY Olivier MORLON Jean Claude MORLON Xavier PERIERE François SOUBRE Jean Pierre	ORCIVAL ARNAUD Jean Jacques BONTEMPS Marie Laure BRUN Marie Antoinette CHAZEIX Bernard CHAZEIX Corinne CHAZEIX Marguerite CHAZEIX Solange CHOCQ Jean Pierre COHENDY Marthe CONSTANTIN Monique DALLA ZANNA Luc GENIN François GOLFIER Florence HUCHE Marcel ITIER Gabriel MONJANEL Josette OLLIER Sylvie VOUTE Germain

Les modifications effectuées par rapport à la liste du 23/07/2021 sont les suivantes :

- A Douharesse, Mr BERGHEAUD Jean Louis et CEYSSAT Pierre ont été retirés, pour cause de décès
- A Servières, Mr CHAPUT Alain a été enlevé car il ne réside plus dans le village
- A Soussat Mr TOURREIX Martin a été retiré pour cause de décès
- A Orcival, Mme GOYON Martine a été retirée pour cause de décès

Le nouveau tableau est validé à l'unanimité

➤ **Travaux proposés par l'ONF** (= Office National des Forêts)

L'Office préconise la pose de buses sur un chemin de la forêt de Douharesse-Rouchaube, chemin limitrophe des communes de Rochefort et Orcival. Les frais seraient donc partagés en 2 parts de 2 640€.

Par ailleurs des travaux de compensation liée à la coupe pour le futur parking de Servières seront finalement réalisés par le Département dans la forêt de Servières pour un montant de 7 120€ (alors qu'il avait été mentionné dans le CR du 29/09/23 qu'un montant de 4 015€ serait versé au fonds stratégique de la forêt et du bois)

Les propositions de l'ONF sont validées à l'unanimité.

➤ **Amendes de police**

P. MICHAUX rappelle que sous cette dénomination il est question de travaux liés à la sécurité routière, financés par la DDT (=Direction Départementale des Territoires) sans justificatif, dans la limite d'un plafond de 7 500€.

Dans ce cadre, le Maire a demandé le chiffrage pour :

- La signalisation du « bourrelet » installé sur la route de Seignemeaux
- L'installation d'un abribus au départ de la route de Soussat
- La modification de la signalisation à l'entrée de la rue du Guéry du bourg
- Le traçage de passages piétons à Moleide et Soussat

Le Conseil valide à l'unanimité la demande si l'ensemble des travaux n'excède pas le plafond de la subvention.

➤ **Projet City parc**

Le Maire informe le Conseil que l'installation d'un parc multisports clôturé, appelé City Parc, peut être actuellement subventionnée à hauteur de 70-80% : des modèles sont présentés sur papier en séance et sont visitables dans des communes voisines (Rochefort, Vernines, Gelles...)

Plusieurs sociétés proposent de le réaliser, dans le parc, à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis (actuellement théoriquement pour le basket).

Le Conseil valide à l'unanimité le lancement d'un chiffrage et d'une demande de subvention.

➤ **Questions diverses**

- Le Maire consulte les conseillers pour assurer la continuité de la tenue du bureau de vote les 30/06 et 07/07 : le tableau définitif, à priori identique pour les 2 tours, sera diffusé après échange avec les absents à la réunion.
- Le Maire demande de compléter le tableau de rotation pour la mise en place du marché communal estival, du 30/06 au 01/09.

- La commune a proposé à l'agence de voyages ALUNA VOYAGES la signature d'une convention annuelle pour la mise à disposition entre le 01/06 et le 31/10 du pré ex Gacon, pour y parquer les ânes utilisés par des randonneurs qui arrivent ou partent du bourg, ce qui permet de favoriser le séjour de clients dans les hôtels de la commune.
Alors que l'agence de voyage propose un prix de 7€/âne, la commune persiste à demander une somme forfaitaire de 150€, proposition validée à l'unanimité.
- Le Maire a demandé à Hadrien MANENC, habitant du village de Moleide de venir présenter son projet d'installation d'un bâtiment léger en bois sur un terrain sectional du village, pour en faire un abri pour les membres de l'association FIFTY FRIENDS : cette association domiciliée à Moleide et dûment déclarée en Préfecture a pour objet de favoriser la pratique du mini bike (=petites motos).
Après échanges, le Maire met comme condition expresse de faire une déclaration de travaux et de signer une convention qui réglera l'utilisation du bâtiment et de l'espace (pas de feu, pas de débit de boissons, nombre maxi de personnes, bruit limité,...)

La séance est levée à 23h30